

RCS : LA ROCHE SUR YON

Code greffe : 8501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LA ROCHE SUR YON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 01244

Numéro SIREN : 807 801 824

Nom ou dénomination : SARL A.B.E.R. 85

Ce dépôt a été enregistré le 11/10/2018 sous le numéro de dépôt 11484

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

L'an deux mille dix huit

Le 23 Mars 2018

A 17 heures 30,

Les associés de la –SARL ABER 85, Société à Responsabilité Limitée au capital de 500 euros, divisée en 50 parts de 10 euros chacune, se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Est présent :

Mr Alexis BLANCHARD, titulaire de 50 parts

Seul associé de la société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composants le capital de la société.

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'assemblée est présidée par Monsieur Alexis BLANCHARD, gérant.

Le président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- lecture du rapport de gestion établi par la gérance,
- approbation des comptes de l'exercice clos le 30 Septembre 2017 et quitus à la gérance,
- affectation du résultat de l'exercice,
- lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce, et décision à cet égard,
- rémunération du gérant

Allée de la Sauzaie ZI la Folie Nord -85310 LA CHAIZE LE VICOMTE SARL au capital de 500 Euros

AB

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

-questions diverses,
-pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'assemblée :

-la feuille de présence,
-les comptes annuels arrêtés au 30 Septembre 2017,
-le rapport de gestion établi par la gérance,
-le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce,
-le texte du projet des résolutions qui sont soumises à l'assemblée.

Le président déclare que les documents et renseignements prévus par les dispositions législatives et réglementaires ont été adressés ou tenus à leur disposition au siège social pendant le délai fixé par les dites dispositions.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président présente et commente les comptes de l'exercice écoulé avant de donner lecture à l'assemblée du rapport de gestion et du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code de commerce, établis par la gérance.

Cette lecture terminée, le président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont échangées puis personne ne demandant plus la parole, le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion, approuve les comptes annuels, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe, arrêtés le 30 Septembre 2017, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ce rapport.

En conséquence, elle donne à la gérance quitus de sa gestion pour l'exercice clos le 30 Septembre 2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter la perte de l'exercice de -2 Euros au report à-nouveau déficitaire.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L.223-19 du code du commerce et statuant sur ce rapport, prend acte qu'aucune convention de cette nature a été conclue au cours de l'exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée Générale valide le fait qu'il n'y a eu aucune rémunération pour les gérants au cours de l'exercice 2016/2017.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait de procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture par les associés.

ALEXIS BLANCHARD

Gérant

SARL ABER 85

N° SIRET : 80780182400010

NAF 7010Z

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 30 Septembre 2017

PREMIERE RESOLUTION

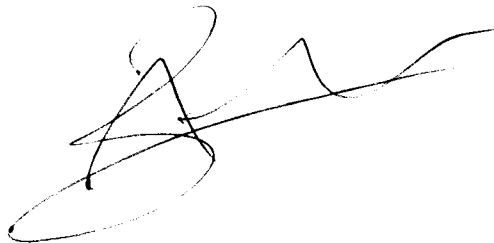
L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le résultat de l'exercice de – 2 Euros de la manière suivante :

Affectation de la perte en report à nouveau déficitaire pour 2 €

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 23 MARS 2018

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

**Certifié conforme
La Gérance**



1

BILAN SIMPLIFIÉ

N° 2033-A-SD 2018

Désignation de l'entreprise EURL ABER 85				Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise ZI LA FOLIE NORD 85310 LA CHAIZE LE VICOMTE					
SIREN 8 0 7 8 0 1 8 2 4					
Durée de l'exercice en nombre de mois* 1 2		Durée de l'exercice précédent* 1 2			
				Exercice N clos le 3 0 9 2 0 1 7	
ACTIF		Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial *	010	012		
	{ Autres *	014	806 016	806	
	Immobilisations corporelles *	028	030		
	Immobilisations financières * (1)	040	042		
	Total I (5)	044	806 048	806	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050	052		
	Marchandises *	060	062		
	Avances et acomptes versés sur commandes	064	066		
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés *	068	070		
	{ Autres* (3)	072	074		
	Valeurs mobilières de placement	080	082		
	Disponibilités	084	73 086	73	
Charges constatées d'avance*	092	094			
Total II	096	73 098	73		
Total général (I + II)		110	879 112	879	
PASSIF				Exercice N 1	NET
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	500		
	Écarts de réévaluation	124			
	Réserve légale	126			
	Réserves réglementées*	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* 131)	132	(3 277)		
	Report à nouveau	134			
	Résultat de l'exercice	136	(2)		
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	(2 779)		
Provisions pour risques et charges		Total II	154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N : 169 3 658)	172	3 658		
Produits constatés d'avance	174				
Total III	176	3 658			
Total général (I + II + III)		180	879		
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an 193	(4) Dont dettes à plus d'un an 195			
	(2) Dont créances à plus d'un an 197	(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice* 182			
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs 199	Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice* 184			

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT.

certifié conforme à l'original

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise EURL ABER 85

Néant ☐ *

A — RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé
au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 0 0 9 2 0 1 7

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210	
	Production vendue	Biens	215		214	
		Services*	217		218	
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires produits finis et en cours de production)			222	
	Production immobilisée*				224	
	Subventions d'exploitation reçues				226	
	Autres produits				230	1
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	1

CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234	
	Variation de stock (marchandises)*				236	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240	
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)			242	3
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	244	
	Rémunérations du personnel*				250	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252	
	Dotations aux amortissements*				254	
	Dotations aux provisions				256	
	Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*	259		262	
		dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260			
	Total des charges d'exploitation (II)				264	3

1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)

Produits financiers (III) 280 2 500 Charges financières (V) 294

Produits exceptionnels (IV) 290

Charges exceptionnelles (VI) { dont amortissements des souscriptions dans
des PME innovantes (art. 217 octies) 347
dont amortissements exceptionnels de 25% des
Constructions nouvelles (art. 39 quinquies D) 348 } 300 2 500

Impôts sur les bénéfices* (VII) 306

2 - BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII) 310 (2)

B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2 312 314 2

Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*		316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles		318			
	Provisions non déductibles*		322			
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)		324			
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		998			
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		999			

Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997	
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989	
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138	
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991		Pôles de compétitivité hors CICE (art. 44 undécies)	990	
	Dont divers					
	ZFA (44 quaterdecies)	345		Investissements outre-mer	344	350 2 500
	Créance due au report en arrière du déficit				346	
	Déduction exceptionnelle (Art 39 decies)				655	

RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfices col.1 352 Déficit col. 2 354 2 502

Déficits Déficit de l'exercice reporté en arrière * 356

Déficits antérieurs reportables : * 777 dont imputés sur le résultat : 360

RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfices col.1 370 Déficit col. 2 372 2 502